

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 9 mai 2022

Subvention exceptionnelle - Solidarité en faveur des Ukrainiens

Depuis le 24 février 2022, l'Ukraine subit une invasion par la Russie entraînant l'exode d'une partie de la population et une crise humanitaire. Face à cette situation, l'Association des Maires de France et la Protection Civile ont conclu un partenariat dans le cadre de collectes et d'acheminements de biens et de dons sur place. La population Hillionnaise ainsi que les élus se mobilisent afin d'apporter leur soutien au peuple Ukrainien par diverses actions de solidarité. La Commune a reçu un courrier de demande de subvention exceptionnelle provenant de la Protection Civile des Côtes-d'Armor. Dans la continuité de l'élan de solidarité initié, la Commune de Hillion a souhaité répondre à cet appel à subvention et accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ au bénéfice de la Protection Civile des Côtes d'Armor en soutien à l'Ukraine.

Saint-Brieuc Armor Agglomération - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service d'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2020

L'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) publics d'eau potable et d'assainissement avant le 30 septembre de l'année n+1. Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'en améliorer sa qualité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération - Sentiers de randonnée - Validation d'une convention type d'ouverture au public d'un chemin de randonnée sur une propriété privée

Le plan d'actions Sports Nature de Saint-Brieuc Armor Agglomération, validé par délibération communautaire DB-004-2021 du 4 février 2021, présente plusieurs projets de création de circuits (station trail, station VTT). Dans ce contexte et pour assurer la pérennité et la validité juridique des circuits sur le territoire, il est nécessaire de valider un modèle de convention pour Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le Conseil Départemental et Côtes d'Armor Destination promeuvent uniquement les circuits inscrits au PDIPR. Saint-Brieuc Armor Agglomération propose qu'une convention tripartite propriétaire/commune/EPCI puisse être signée dès que nécessaire. Cette convention rappelle les droits et les devoirs du propriétaire sur sa ou ses parcelles, de la collectivité principale (la commune) et de la collectivité secondaire (Saint-Brieuc Armor Agglomération). La commune est la seule signataire de l'inscription du circuit au PDIPR, l'agglomération balise et valorise le circuit de par sa compétence Sports Nature. Cette convention sera utile pour les circuits communautaires et pour les projets de nouveaux circuits. Il sera nécessaire de vérifier avec la commune si une démarche est déjà en cours auprès du propriétaire concerné et s'il existe des points d'accroches sur certains secteurs privés afin d'éviter les doublons.

Saint-Brieuc Armor Agglomération - Élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération « Les Médiathèques de la Baie » - Avenant n°1 à la convention de versement de participation aux frais de fonctionnement

Le réseau, baptisé « Les Médiathèques de la Baie », est opérationnel depuis 2014 pour les habitants et s'est élargi en 2019 suite à la création de la nouvelle communauté d'agglomération au 1er janvier 2017. Les « Médiathèques de la Baie » fédèrent, en 2022, 24 communes et 2 associations pour 31 bibliothèques, coordonnées par Saint-Brieuc Armor Agglomération : Binic-Etables Sur Mer, Hillion, La Méaugon, Languieux, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploec-L'Hermitage, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Donan, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc, Yffiniac, fédération d'associations « Telenn » et « Bibliothèque pour tous » (Saint-Quay-Portrieux). La coopération intercommunale en matière de lecture publique se conduit à parité de contribution entre les communes et Saint-Brieuc Armor Agglomération, tant dans le financement des communes que dans la prise de décision portée pour le réseau. En 2019, 2 communes dotées de bibliothèques municipales n'avaient pas souhaité y prendre part. Début 2021, l'une d'elles, la commune de Tréveneuc a sollicité Saint-Brieuc Armor Agglomération pour intégrer « Les Médiathèques de la Baie » en 2022. L'élargissement du réseau des Médiathèques de la Baie génère une révision de la répartition des coûts de fonctionnement pris en charge et nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale.

Groupe scolaire du bourg d'Hillion - Avenant travaux tranche n°2

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a validé le marché de travaux pour l'extension/réhabilitation du groupe scolaire d'Hillion. Les travaux de la première tranche (extension) ont

démarré en juillet dernier et sont prévus d'être finalisés en juillet prochain. L'avancée des travaux en phase 2 (réhabilitation) a généré des travaux supplémentaires sur un certain nombre de lots. Ainsi, il a été demandé un chiffrage des différents travaux dont le montant s'élève à 48 545.41 €HT, soit 3.56 % du montant des travaux du marché de base. Le montant total des avenants tranche 1 (validé au conseil municipal du 31 mai 2021) et 2 de chaque entreprise s'élève à 91 303.55€ HT, soit 6.69 % du montant des travaux du marché de base.

Ces travaux supplémentaires ont été présentés en Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 2 mai 2022 et lors d'une commission mixte associant les membres des commissions Finances et Travaux le 4 mai 2022. Le principe de réalisation de ces travaux a été validé.

Aménagements de liaisons douces - secteur de Licellion - Demande de subvention auprès de la région Bretagne - Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux pour un montant de 502 001,45€ HT répartis entre le lot 1-Voirie à l'Entreprise Eiffage - Route d'Yffiniac (492 989,80 € HT) et le lot 2-Espaces Verts à l'Entreprise Nature et Paysage - Bédée (9 011,65 € HT). Pour rappel, ce projet d'aménagement d'espaces publics est constitué par le déploiement d'une piste cyclable en lieu et place du trottoir existant et extension des cheminements doux depuis les premières habitations de l'agglomération de Licellion côté Hillion, la mise en place de plateaux rue des Hautières, rue du Petit Cré et rue de Bel Air pour réduire la vitesse, la création d'une «zone 30» entre les plateaux, la mise en priorité à droite dans l'agglomération de Licellion, la mise en place d'un radar pédagogique à demeure, la sécurisation des cheminements piétonniers depuis les habitations Ouest vers les plateaux et les cheminements doux, le maintien de places de stationnement sur des secteurs appropriés pour répondre aux besoins de stationnements publics et le déplacement des arrêts de bus. Ce projet peut être soutenu à hauteur de 28 105 € au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » 2021 sur la thématique « mobilités douces », accompagnement piloté par la région Bretagne.

Cession d'une parcelle communale - régularisation d'un délaissé en Zone d'Activités de Beausoleil

Contrat d'association aux écoles privées - modification des effectifs

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a octroyé les participations aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2022. Les effectifs des deux écoles privées ont été pris dans leur totalité lors de la détermination du montant total à verser alors qu'il convient de prendre en compte dans ce calcul seulement les élèves habitant sur la commune. Les montants seront finalement attribués comme suit : 65 514.94€ à l'école privée Saint-Joseph d'Hillion et 52 574.54€ à l'école privée de Saint-René.

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants du collège employeur

Augmentation de la DHS à temps complet d'un poste d'agent d'animation

Modification de la DHS d'un poste d'agent d'accompagnement périscolaire non permanent

Modification du tableau des emplois et des effectifs